

1. *Débitrice*: L'Aiglon Holding SA, 1752 Villars-sur-Glâne
2. *Remarques*: Le Président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine, à Fribourg, a décidé le 14 août 2007 ce qui suit:
  1. La requête de sursis provisoire et de sursis concordataire du 7 juin 2007 déposée par l'Aiglon Holding S.A. est rayée du rôle.
  2. Les frais de justice s'élèvent à CHF 800.- (émolument et débours compris). Ils seront acquittés par l'Aiglon Holding S.A.
  3. L'audience du 16 août 2007 est annulée.

Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine  
1700 Fribourg

(04076716)